



## Centre Culturel de Rossemaison – Contrat d'exposition

### Exposant

---

Nom et Prénom :

Rue :

NPA et Localité :

Téléphone :

### Exposition

---

Titre :

Durée :

Ouverture :

Vernissage :

### Vernissage

---

*L'artiste prend à sa charge les frais de vernissage. Sur demande, les membres du CCR se tiennent à disposition pour le service. L'exposant s'occupe de trouver une personne qui fera la présentation de l'artiste et de l'œuvre.*

### Publicité

---

*Le CCR se charge de la publicité dans les journaux et mémento culturels de la région. L'artiste fera le nécessaire pour que les journalistes puissent le rencontrer et voir l'essentiel de son exposition, selon les indications qui lui seront fournies par les responsables du CCR.*

### Affiches

---

*Au choix de l'exposant et à sa charge. Les membres du CCR collaboreront pour la pose (maximum 50 affiches).*

### Taxe d'inscription

---

*Elle se monte à CHF 200.- pour 3 week-ends. Une prolongation est possible, selon disponibilité, pour CHF 70.- par week-end.*



## Carte d'invitation

---

400 flyers (140 pour les invitations personnelles et 260 en tout ménage) seront remis au CCR en même temps que les affiches, aux frais de l'exposant. Le CCR se charge de l'adressage et de l'expédition à ses frais.

## Assurance

---

les objets exposés sont sous la responsabilité et aux risques et périls de l'exposant.

## Pourcentage

---

15 % du montant total des ventes, mais minimum CHF 150.- par exposition. L'encaissement du montant des ventes, selon la liste officielle des prix, est effectué par le CCR.

## Résiliation

---

En cas de renoncement, l'artiste avertira la commission du CCR au moins 3 mois avant l'ouverture de l'exposition. Faute de quoi, un dédommagement de CHF 200.- sera perçu.

## Gardiennage

---

Il est à la charge de l'artiste. Sur demande, la commission du CCR assurera le gardiennage contre rémunération de CHF 15.- l'heure.

## Utilisation du centre

---

L'artiste veillera à présenter ses œuvres sans endommager les murs ni les panneaux d'exposition et à remettre le local propre et en bon état.

## Validité du présent contrat

---

Pour être valable, le présent contrat sera retourné en CCR dans les 15 jours à compter de la date ci-dessous ; il sera muni de la signature de l'exposant et des représentants du CCR.

Lieu et Date :

L'exposant :

---

### **AU NOM DE LA COMMISSION DU CCR**

La présidente :

---

La secrétaire :

---